

## TOURNOI « PROMO PING » 2021-2022

### Préambule :

Cette compétition est réservée :

- Aux joueurs (euses) possédant une licence **promotionnelle**.
- Aux joueurs (euses) non licenciés sur présentation d'un certificat médical

### Article 1 - Conditions de participation

- Pas d'obligation de participer à tous les tours.
- De nouveaux joueurs peuvent s'engager à chaque tour.
- Seuls les joueurs à jour du règlement des frais d'engagement avant le début du tournoi pourront participer.

### Article 2 – Structure de la compétition

- Cette compétition se déroule sous la forme d'un tournoi.
- Elle est organisée au niveau départemental. Pas d'accession à un niveau régional.
- La compétition se déroule le vendredi sur 3 tours dans la saison.
- Chaque tour est organisé sur 3 à 4 secteurs géographiques afin d'éviter les grands déplacements.
- Une journée finale aura lieu un dimanche avec tous les joueurs de chaque secteur.

### Article 3 – Catégories

- Tous les joueurs à partir de 8 ans peuvent participer.
- La mixité est autorisée.

### Article 4 – Organisation sportive

#### A) Formule de la compétition :

- Les joueurs sont répartis dans un tableau par tirage au sort à la mêlée.
- Il est établi un classement afin que chaque joueur fasse le même nombre de rencontre.
- Plusieurs formules seront proposées suivant le nombre de joueurs inscrits (Formule adaptable au nombre de joueurs)

#### B) Horaires des rencontres :

- Accueil des joueurs: **A définir selon les lieux** - Début de la compétition : **15 à 30 minutes après**.

La durée du tournoi est estimée entre 1h30 et 2h30 en fonction du nombre d'inscrits.

### Article 5 - Résultats

Ne pourront participer à la journée finale que les joueurs ayant participé à tout ou partie des tours préliminaires (soit une participation au minimum).

## **Article 6 – Récompenses**

Une coupe et des médailles seront remises au 3 premiers du tournoi à chaque tour préliminaire et sur chaque site.

D'autres récompenses seront remises le jour de la finale.

## **Article 7 – Droits d'engagements**

Les droits d'engagements pour chaque tour sont fixés par le Comité Départemental. A savoir :

**3 €** par joueur possédant une licence promotionnelle.

**5 €** pour les joueurs non licenciés

## **Article 8 – Modifications**

Le Comité Départemental se réserve la possibilité de modifier le règlement en fonction du nombre d'engagés.

***Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.***